CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Le Vaud
Du jeudi 15 mai 2025 à 20h
Salle Mont-Blanc

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Ariane Gétaz.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité.
4. PV de la séance du 27 février 2025.
5. Préavis municipal N° 24/2025 : Modification du nombre de conseillers communaux. Rapport de la Commission ad hoc et vote.
6. Préavis municipal N° 25/2025 : demande de crédit complémentaire au préavis n°7/2012 « Crédit d'étude pour la réfection de la traversée du village. » Rapports des commissions des finances, ad hoc et vote.
7. Préavis municipal N° 26/2025 : Modification de l'échelle des salaires bruts du règlement du personnel communal. Rapport de la Commission des finances et vote.
8. Réponse de la Municipalité aux différentes initiatives pendantes.
9. Dépôt d'une motion par M. Pierre-Alain Rotzetta.
10. Rapport annuel de la Commission de recours et des délégués aux associations.
11. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Il est constaté la présence de 35 membres sur 45.

Excusé/es : Mmes et MM S. Bürer, L. Christinet, K. Enzler, E. Félix, B. Févry, D. La Gioia, A. Margonis, G.-A. Suter et A.L. Vouros.

Absent : Ch. Sudan.

2. Communications de la Présidente.

A. Gétaz, Présidente, salue la présence des Conseillères/Conseillers, du public et de la presse.

Elle informe le Conseil que P.-A. Rotzetta demande à déposer une motion ; le bureau a pris la décision de ne la traiter que lors de la prochaine séance.

Elle demande l'ajout dans l'ordre du jour du dépôt de cette motion.

- **Vote** : L'ajout du point 9, dépôt de la motion P.-A. Rotzetta est accepté à l'unanimité.

Elle lit la réponse de Mme Turin concernant la modification d'une intervention dans le procès-verbal. En voici quelques extraits :

> *« N'importe quel membre du conseil peut demander une correction. ... il faut traiter la question en fonction de l'importance de celle-ci. ... Si la correction n'est pas contestée par le conseil, ou que vous n'avez pas d'enregistrement, vous la faite voter et valider le PV.*
> *Dans tous les cas c'est le conseil qui aura le dernier mot en validant le PV corrigé...ou pas.*
> *Par ailleurs vous pouvez rappeler aux membres du conseil qu'un PV est censé résumer une séance, et pas la retranscrire mot pour mot. »*

Ensuite elle passe la parole à la Municipalité.

3. Communications de la Municipalité.

S. Pécoud :

- Un employé administratif sera engagé au 1er juillet pour traiter la police des constructions et le contrôle des habitants.

S. Meylan :

- L'inauguration de l'épicerie est prévue le 24 mai et l'ouverture officielle le 26 mai.
- La 3e étape « St-Cergue » du Tour du pays de Vaud passera par notre village le samedi 24 mai entre 15h45 et 16h00.
- Un entrainement du futur de triathlon de Nyon se déroulera également durant la journée du 24 mai prochain.

N. Beck :

- Les Rencontres créatives pour les aînés reviennent. Elles ont lieu les jeudis après-midi au bâtiment Christinet et sont offertes par les communes de Bassins, Burtigny, Le Vaud et St-George. Voir le flyer sur le site de la Commune.

S. Humbert :

- Le nouvel apprenti de la voirie, M. Alfonso Lara Baez, commence son apprentissage en août. Il est en préapprentissage depuis le 1er mai.
- Les personnes malades ou blessées, sans proche-aidant, peuvent faire la demande du transport de leurs déchets ou du déneigement à la Municipalité. Les demandes seront traitées au cas par cas.
- Les chemins du Stand et Magnin ont été refaits avec du tout-venant.
- Le sentier des 3 villages est ouvert : des panneaux indiquent les bifurcations. Des panneaux explicatifs et des aménagements vont être installés au fur et à mesure.
- La place de la Vy Noire, qui se situe en zone de protection des eaux, a été nettoyée et protégée. Le stationnement n'y est plus autorisé.
- Le rapport de gestion 2024 de l'AGFORS est sur le site web de la Commune.

4. PV de la séance du 27 février 2025.

La lecture n'est pas demandée.

Page 7, point 13, 5ème alinéa. S Meylan rectifie que le Conseil a refusé le préavis, pas le budget. La phrase devient : « *Il ajoute que l'entretien … mais le Conseil ayant refusé le préavis, la Municipalité essaie d'arranger …* »

- **Vote** : Cette rectification est acceptée par 31 oui et 3 abstentions.

Sans autre intervention, la Présidente soumet le PV tel que modifié au vote.

- **Vote** : Le PV tel qu'amendé est accepté par 31 oui et 3 abstentions.

La Présidente remercie la secrétaire pour son travail ainsi que Mme Owen et M. Gétaz pour leur relecture. Mme Schelling remercie ses collègues. La Présidente passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Préavis municipal N° 24/2025 : Modification du nombre de conseillers communaux. Rapport de la Commission ad hoc et vote.

Le Syndic lit le préambule et les conclusions de ce préavis.

P.-A. Rotzetta lit le rapport de la Commission ad hoc.

E. Epple a lu dans le journal La Côte que la commune de Founex a souhaité l'augmentation du nombre de conseillers puisque sa population a doublé. Donc, il ne fait pas sens que Le Vaud diminue le nombre de conseillers.

F.-L. Humbert remarque qu'une élection tacite ne diminue pas la représentativité comme mentionné dans le rapport de la commission, mais il s'agit bien de sa légitimité.

Th. Pasquier est d'accord avec F.-L. Humbert. Il est en grande partie d'accord avec la commission, soit de maintenir 45 membres. Il ajoute que ce qui fait la richesse ce sont les membres, avec leurs différents parcours, différentes expériences, qui permettent que chacun apporte son vécu quand il y a une commission. Pour le nombre de suppléants, il trouve que c'est une mauvaise idée de ne pas l'augmenter. On a de plus en plus de démissions au sein du Conseil, donc il est logique d'augmenter le nombre de suppléants afin d'éviter les élections complémentaires. Il soumet un amendement.

D. Rochat pense que « peu d'abstentions » lors des votes n'est pas relevant, car ce n'est pas l'activité principale du Conseil. Il trouve que les principales activités du Conseil sont, primo, le taux de présence, et deuxio, l'engagement des élus durant leur mandat. Il remarque aussi que ce sont toujours les mêmes membres qui s'expriment. Il se souvient que le Conseil avait déjà coté sur ce sujet lors de la dernière législature, il avait voté contre la diminution. Or, peut-être qu'en diminuant, on aura des gens plus engagés, plus intéressés. Il se souvient aussi d'une suggestion de diminuer les membres des commissions de 5 à 3. Il faudrait voir comment rendre le Conseil communal plus attractif.

C.-L. Mégard Mutazintaré demande à la Commission un éclaircissement sur l'argument « Certains groupes ne seront plus représentés ».

P.-A. Rotzetta explique que si l'on diminue le nombre, peut-être certains groupements, p. ex., les écologistes, n'ont plus la participation.

O. Hog explique quant à lui « peu d'abstentions ». Il trouve que les conseillers apportent leurs avis, peu de monde s'abstient. Leurs avis sont exprimés. Moins on est, moins, statistiquement parlant, on représente la population.

D. Renaud est d'avis que l'on devait arrêter de parler d'absentéisme, on a tous une vie privée, une famille, il est convaincu que tous essaient de venir.

L. Schelling souligne que la qualité est plus importante que la quantité. Elle est en principe d'accord avec l'avis de D. Rochat. Elle fait partie du bureau depuis 2011 et a pu voir l'évolution lors des élections. La population a augmenté mais le nombre de candidats stagne. Elle a su que lorsque le nombre de candidats ne suffisait même pas à repourvoir le nombre de sièges au Conseil certaine personne faisait du porte-à-porte, demandant à ses connaissances de se présenter. Ces élus ont très vite démissionné du Conseil, épuisant

le nombre de suppléants et on a dû recourir à l'élection complémentaire. Elle se demande aussi si les votants baseraient leur choix sur le métier, la sensibilité des candidats ou tout simplement ils votent parce qu'ils les connaissent. Quant à la participation au Conseil, elle demande si on ne vote pas parfois comme son voisin.

Th. Pasquier dit que faire du porte-à-porte n'est clairement pas une solution, mais peut-être mettre sur pied une séance de présentation des candidats.

E. Epple n'est pas d'accord avec L. Schelling. Il fait son mea culpa pour ne pas avoir assez fait pour amener des jeunes.

Sans autre intervention, la Présidente soumet l'amendement 1 de Th. Pasquier au vote.

- **Vote** : Amendement 1 : « Conseillers : Maintien du nombre de conseillers communaux à 45 pour la législature 2026-2031. Suppléants : Augmentation du nombre de suppléants de 12 à 15 pour la législature 2026-2031 » est accepté par 25 oui, 6 non et 3 abstentions.

Ensuite, la Présidente fait voter le Préavis Municipal N°24/2025 tel qu'amendé.

- **Vote** : le préavis municipal N° 24/2025 : Modification du nombre de conseillers communaux tel qu'amendé est accepté par 27 oui, 5 non et 2 abstentions.

La Présidente remercie l'assemblée pour sa participation et continue au point suivant.

6. Préavis municipal N° 25/2025 : demande de crédit complémentaire au préavis n°7/2012 « Crédit d'étude pour la réfection de la traversée du village. » Rapports des commissions des finances, ad hoc et vote.

S. Meylan présente le préavis avec le plan du centre du village. Le but de ce préavis est d'étudier la manière de sécuriser le centre du village, du carrefour et profiter pour entretenir les réseaux souterrains. Il détaille les différentes dépenses déjà engagées pour l'arrêt du bus, entre autres. Il dit l'importance de chercher les trajets utilisés par les piétons, il ne sert à rien de faire un trajet que personne n'utilise. Il s'agit aussi de revoir la géométrie de ce carrefour, aménager les fontaines pour en faire un lieu de rencontre villageoise. Il explique ensuite que la Municipalité abandonnera l'ancien PM et partira avec un nouveau. Ils travailleront avec le bureau RWB dont la personne problématique est partie. Contact a été pris avec le directeur de RWB. En cas d'acceptation de ce PM, il y aura la présentation d'un PM pour le crédit de travaux.

Th. Pasquier remercie S. Meylan pour ses explications et lit le rapport de la Commission ad hoc.

R. Baeriswyl lit le rapport de la CoFin.

Ch. Clerc fait part d'une réflexion personnelle : Le village de Burtigny a mis des lignes jaunes sur la route principale au lieu d'un trottoir, ce qui permet le croisement de 2 tracteurs. A Pompaples, les enfants ont appris à traverser. Il ajoute que plus on met de trottoirs, moins les gens seront attentifs. Il aimerait qu'on intègre ce type de réflexion. Il ajoute que si les enfants sont à 3 mètres d'un passage pour piétons, ils ne vont pas l'utiliser pour traverser.

F.-L. Humbert rejoint Ch. Clerc pour la question des trottoirs. Le plan ne concerne que de la laiterie à la Rue Verte. Or, depuis la construction des arrêts de bus, la circulation à la Rouette - petite rue parallèle à la route principale - a nettement augmenté. Il faut inclure la partie en dessous de la laiterie et la Rouette. Il conclut qu'il faudrait réfléchir à mettre des zones 20.

S. Meylan précise que c'est une étude, peut être tout cela sera-t-il pris en compte par le bureau d'ingénieurs.

S. Gyger convient aussi que la Rouette est importante, elle ajoute qu'il y a pas mal d'enfants dans le quartier des villas en bas de la laiterie. Depuis le hangar, bon nombre de piétons – munis d'écouteurs - n'utilisent pas le passage ou ne regardent pas avant de traverser.

S. Givry-Lemercier demande si la Commune a l'obligation de sécuriser ces axes, si elle est responsable en cas d'accidents.

S. Humbert dit d'abord qu'il n'est pas juriste et que le voyer dirait que cela dépend. Ce n'est pas si clair. Souvent l'automobiliste est mis en cause.

O. Hog remarque qu'en montant la Route des Montagnes, on a la visibilité à la hauteur de l'ancien cimetière, en descendant on n'a pas de visibilité. Ensuite, il souhaite un éclairage au sujet du PM 10/22, qu'il n'a pas trouvé sur le site internet de la Commune.

La Présidente lit le PM 10/22 grâce aux copies prêtées par 2 conseillers.

Th. Pasquier précise que ce PM a été présenté à la CoFin et Commission ad hoc. La pierre d'achoppement était les CHF 12'300.- et le problème avec la personne du bureau RWB.

K. Michalak demande quels seraient les coûts de ce projet.

S. Meylan répond que cela va dépendre des ajouts suggérés ce soir. Il articule un montant entre CHF 800'000.- et 1 million pour le centre du village.

R. Baeriswyl demande si une consultation des phases du projet est possible avant l'épuisement du crédit d'étude.

S. Meylan répond qu'il faudrait pouvoir en discuter au sein de la Municipalité, mais réitère qu'il garde l'esprit ouvert pour l'étudier, y compris le côté paysager.

E. Epple répond à K. Michalak que, selon le rapport de la Cofin, il faut compter avec la rénovation des canalisations. C'est une question ouverte.

C. Duclos remarque que cela fait 30 ans qu'on parle des canalisations qui vont lâcher.

S. Meylan précise que les canalisations et câbles sont inclus dans l'étude, qu'il vaut mieux anticiper avec les entreprises qui devront ouvrir la route pour les travaux. La Municipalité est prête à gérer des surprises.

N. Beck s'excuse pour l'absence du PM 10/22 sur le site internet de la Commune, il va y remédier.

Sans autre intervention, la Présidente soumet le préavis tel que présenté au vote.

- **Vote** : le préavis municipal N°25/2025 : demande de crédit complémentaire au préavis n°7/2012 « Crédit d'étude pour la réfection de la traversée du village. » est accepté par 33 oui et 1 abstention.

La Présidente remercie l'assemblée pour la participation et continue au point suivant.

S. Meylan remercie le Conseil et mettra en œuvre pour présenter rapidement un PM.

7. Préavis municipal N° 26/2025 : Modification de l'échelle des salaires bruts du règlement du personnel communal. Rapport de la Commission des finances et vote.

Le Syndic lit le préambule et les conclusions de ce préavis.

Y.-A. Tschirren lit le rapport de la CoFin et présente l'amendement 1 : « De modifier les plafonds salariaux bruts à **CHF 140'000,-** annuels pour un taux d'occupation de 100% et à CHF 71.-/heure pour les engagements horaires. »

J. Evershed demande si ces plafonds sont « charges incluses ».

Le Syndic répond qu'il s'agit du montant figurant sur la fiche de paie du salarié.

D. Rochat demande quelle personne ou fonction sera payée à l'heure, allant de CHF 15.- à 85.- l'heure.

Le Syndic explique que les petites mains sont payées selon l'âge, p. ex. CHF 15.- pour 15 ans.

Th. Pasquier demande si la Municipalité a signé ou engagé un nouveau secrétaire municipal comme annoncé au début.

Le Syndic précise que la personne n'a pas encore signé.

W. Leuba est surpris par les chiffres astronomiques. CHF 140'000.- est en haut de la fourchette. Un comparatif avec les autres communes s'imposerait.

N. Beck n'est pas au courant pour toutes les communes. En revanche, il a validé il y a quelques jours une fonction semblable à AISE à CHF150'000.- Il recommande au Conseil de déconstruire l'idée de la « gentille dame au bord de la table qui prépare des cafés ». La CoFin a bien précisé le type de personnes que l'on cherche.

C.-L. Mégard Mutazintaré demande quelle fonction manquait à la fourchette de tarif horaire.

Le Syndic explique que la Municipalité doit refaire le règlement avec une échelle de salaires de toutes les fonctions. Pour la fonction du greffier, il ajoute que la moyenne actuelle des autres communes va de CHF 130'000.-, à CHF 140'000.-. Il explique que la rémunération de l'ancienne garde était moins élevée, mais la nouvelle garde a davantage de compétences. Il n'est plus possible de fonctionner comme « à l'époque ». Il est nostalgique de cette ancienne époque, montre le cahier des comptes 1978 écrit à la main et ajoute que l'on en est encore là. Certes, la magie de la Suisse ce sont ses miliciens. Par exemple : le Municipal en charge des bâtiments doit connaitre tout sur les bâtiments, doit-il aller jusqu'à les ramoner lui-même ? Il cite plein d'exemples de menues tâches qu'on attend que les municipaux fassent eux-mêmes. Mais les municipaux sont là pour faire de la politique et établir des stratégies, il faut déléguer aux professionnels l'exécution des tâches. Pour faire vivre cette démocratie de milices, on doit avoir des professionnels en face de la machine. Si on n'arrive pas à gérer, on donne tout au Canton. La Municipalité fait son travail le mieux possible, on se trouve à un tournant, on ne fonctionne plus à l'ancienne. Encore un exemple : la personne que la Municipalité aurait voulu engager a été engagée ailleurs, il est encore là pour nous coacher sur le plan administratif. Il y a plein de choses qu'un milicien qui débarque ne peut être en mesure de faire, il faut un professionnel. Il montre le tableau du processus de la police des constructions, qu'un professionnel est arrivé à élaborer rapidement, mais qu'un milicien n'y connaissant rien ne peut pas élaborer. Notre Commune a besoin d'une personne pendant 4 ou 5 ans pour remettre tout sur les rails, gérer ce qui est caché dans les tiroirs ! Peut-être, après, on pourra avoir quelqu'un d'un peu moins compétent.

W. Leuba convient que le travail du greffe est extrêmement important. Mais, il est aussi convaincu que les personnes les mieux payées ne sont pas les plus compétentes. Il y a autre chose que le salaire, il est d'accord avec la CoFin qu'il faut réfléchir à d'autres avantages.

Le Syndic fait savoir qu'ils ont reçu beaucoup de postulations, la tâche de pré-sélection a été confiée à une professionnelle. La Commune offre une bonne ambiance de travail. Ils ont discuté avec un candidat qui a les compétences, qui est conscient qu'on ne trouve pas beaucoup de gens comme lui.

Th. Pasquier est d'accord avec W. Leuba que CHF 140'000.- est beaucoup. Si on trouve un expert qui travaille comme 3, va-t-on aligner ou descendre le salaire de l'autre personne qui travaille moins bien ? Quelle est la vision de la Municipalité pour la masse salariale par rapport à ce qu'ils ont présenté l'année passée ?

Le Syndic demande de prendre le budget et d'y rajouter CHF 40'000.- 50'000.-, ou 60'000.- Il réitère que la Commune a besoin de quelqu'un de compétent qui a de la volonté.

Th. Pasquier a trouvé la fourchette de l'association des secrétaires municipales qui va de CHF 90'000.-à CHF 130'000.-. Il demande si ce sont juste quelques candidats qui demandent le haut de la fourchette ou il s'agit de la majorité.

Le Syndic réitère qu'il voit vraiment une différence entre l'ancienne garde et la nouvelle garde. La Municipalité a reçu des gens de qualité. L'audit interne de la Municipalité est possible mais cela ne va pas changer les choses, on est des miliciens pas des professionnels.

F.-L. Humbert trouve que CHF160'000.- paraît bien dans le privé et qu'il faut se donner les moyens d'engager des personnes pour que cela fonctionne. Il est plus cher de traîner des choses en ayant des gens moins compétents et meilleur marché. Il ajoute que dès qu'on

a affaire à l'administration, la facture va être élevée. Il propose un audit dans 4 à 5 ans pour voir l'état du traitement des demandes adressées à la Municipalité.

L. Schelling est d'accord avec le raisonnement de F.-L. Humbert. Elle ajoute qu'il s'agit de la loi du marché, de l'offre et la demande. Le Vaud n'est sûrement pas l'unique commune qui cherche une personne avec ces compétences. Les candidats sont conscients de leur valeur.

J. Oldacre précise que c'est l'analyse menée qui a donné ce résultat. On peut faire comme F.-L. Humbert le suggère, refaire un audit après quelques années.

K. Michalak aimerait savoir le nombre d'heures de travail et s'il y a des heures supplémentaires.

Le Syndic répond que le règlement stipule 41 heures par semaine et les employés ne sont pas censés avoir d'heures supplémentaires.

D. Renaud demande si l'on appliquerait une rémunération au mérite.

Le Syndic répond qu'il faut refaire le règlement du personnel, mettre sur pied des entretiens annuels avec des objectifs clairs.

P.-A. Rotzetta est content ce soir. Il remercie W. Leuba de se montrer étonné par les chiffres annoncés. Il demande si W. Leuba veut faire un amendement pour encore réduire le tarif horaire.

J. Oldacre précise que le tarif horaire est pour les remplacements pour effectuer des tâches urgentes. Ce n'est pas le but d'engager une personne à plein temps et payer CHF 80.- l'heure.

Le Syndic répond à P.-A. Rotzetta qu'il faut quelqu'un pour faire l'échelle des salaires et qu'il serait venu avec cette échelle s'il n'avait pas passé son temps à taper les PM.

Y.-A. Tschirren dit que l'échelle de salaire vaudois existe déjà. Un ancien collègue dans une multinationale est actuellement greffier à Chêne Bourg, son salaire est plus élevé que celui présenté à Le Vaud. Cet ancien collègue se dit bien dans son travail, pas de stress, mais pas content de certains employés – incompétence (ancienne garde). Y.-A. Tschirren trouve qu'il n'est pas correct de descendre le salaire après 3 ou 4 ans.

Le Syndic précise qu'il ne s'agit pas de descendre le salaire, mais que la personne en question va sûrement chercher d'autres défis. Il ajoute qu'un poste semblable est plus « facile » dans les villes où la personne dispose de plusieurs chefs de service. Par contre, dans un petit village, elle doit tout savoir et tout gérer elle-même.

S. Meylan informe le Conseil que le plafond d'un poste semblable à l'ORPC est de CHF 279'000.-

P.-A. Rotzetta souhaite connaître le budget et le nombre de personnes gérés par l'ORPC.

S. Meylan propose de revenir à lui avec les informations demandées. Il précise qu'il y a 60 salariés à gérer à Le Vaud.

L. Schelling conclut la discussion avec une note humoristique : la solution est de trouver une personne qui a une rente et qui a envie de travailler pour moins.

Sans autre intervention, la Présidente soumet l'amendement 1 de la CoFin au vote :

- **Vote** : L'amendement 1 : « De modifier les plafonds salariaux bruts à **CHF 140'000,-** annuels pour un taux d'occupation de 100% et à CHF 71.-/heure pour les engagements horaires. » est accepté par 22 oui, 11 non et 1 abstention.

Ensuite, la Présidente soumet le préavis tel qu'amendé au vote.

- **Vote** : le préavis municipal N°26/2025 : Modification de l'échelle des salaires bruts du règlement du personnel communal tel qu'amendé est accepté par 23 oui, 9 non et 2 abstentions.

La Présidente remercie l'assemblée pour sa participation et continue au point suivant.

8. Réponse de la Municipalité aux différentes initiatives pendantes.

S. Humbert répond au postulat de Ch. Clerc « Aménagement de la servitude publique du Sentier du Ministre ». Un PM sera soumis au Conseil prochainement.

La Municipalité répondra aux autres initiatives ultérieurement.

9. Dépôt une motion par P.-A. Rotzetta.

P.-A. Rotzetta dépose sa motion « Pour une échelle des salaires du personnel communal claire et partagée. »

P.-A. Rotzetta explique que, par sa motion, il veut qu'il y ait une contrainte pour la Municipalité.

Le bureau décide de traiter cette motion lors de la prochaine séance du Conseil. Cette décision est due d'une part au fait que la Présidente a reçu la demande par courriel à 19h15, le texte en début de soirée et qu'elle ne veut pas revivre le scénario des dernières motions. Elle lit le premier alinéa de l'article 59 du règlement du Conseil communal :

> *« Lorsqu'un membre veut user de son droit d'initiative, il remet sa proposition par écrit au Président. La proposition est développée séance tenante ou dans la prochaine séance. »*

10. Rapport annuel de la Commission de recours et des délégués aux associations.

La Présidente demande aux conseillers et délégués de ne pas faire de lecture in extenso de leur rapport, mais qu'ils communiquent les points en lien avec notre commune. Elle les remercie pour leur engagement et leur présence aux séances de leur délégation.

D. Rochat pour l'AISE : L'ambiance est saine. Les comptes 2024 ont été votés lors de la séance du 30 avril. Tout est sur le site web. Le projet d'élévation du bâtiment Eole va de l'avant. S. Meylan siège à la Commission de gestion et des finances de l'AISE.

N. Beck ajoute qu'il n'y aura pas de préavis sur le projet d'élévation.

A. Pécoud pour l'APEC : La présentation de la mise à l'enquête du projet aura lieu le 22 mai.

N. Beck ajoute que les annonces du Conseil fédéral par rapport à la baisse du budget doivent encore passer par les chambres. Mais apparemment il n'a aura pas de bonne nouvelle pour l'avenir du financement de l'accueil des enfants.

Ch. Clerc pour le SDIS : beaucoup de départ de personnes avec des années de service. Jubilé notamment de Christophe Pécoud pour ses 30 ans de service. Son fils, Samy Pécoud, représente la 3ème génération de sa famille à s'engager au sein du SDIS.

Le Plan cantonal pour les forêts, concerne Aubonne, Nyon et La Vallée.

Quelques explications des acronymes : PFAS – substances per- et poly-fluoroalkylées, un type de plastiques qui persistent dans l'environnement et le corps humain. DPS – division de premiers secours.

R. Baeriswyl pour l'ORPC : CHF 2'600'000.- de fonctionnement. Davantage d'engagements malgré la baisse d'effectifs en 2024.

La Présidente réitère ses remerciements aux délégués pour leur rapports et présentations ainsi que pour leur participation aux séances.

11. Divers et propositions individuelles.

W. Leuba informe le Conseil qu'en mars, 5 chars se sont stationnés pendant longtemps dans le Chemin de Bataille, en détruisant le chemin. Il demande si l'armée a l'autorisation d'y stationner et qui paie les dommages causés.

S. Humbert essaie de trouver une réponse auprès de l'armée.

M. Christinet pense que les dommages n'ont pas été causés par l'armée, mais par les intempéries.

C.-L. Mégard Mutazintaré a reçu la brochure « point de rencontre d'urgence » et demande où il se trouve à Le Vaud.

S. Meylan indique qu'il est dans le bâtiment Christinet, derrière la voirie, il y aura des signalétiques.

P.-A. Rotzetta dit que Région de Nyon met les préavis sur son site internet quand ils sont déposés. Il demande si cela est possible pour Le Vaud et si une question de légalité existe.

La Présidente va chercher la réponse.

Ch. Clerc remercie la Municipalité pour sa réactivité et attend le PM impatiemment. Il ajoute que l'armée a droit de tout faire et il faut aller discuter. Ensuite, il pense qu'il doit avoir des obstacles sur les tracés à 30km/h.

S. Humbert explique qu'il a eu une discussion avec l'inspecteur des radars, mais il ne se souvient pas que ce soit obligatoire d'avoir des obstacles.

A. Comte-Lesage demande la possibilité d'avoir les documents du Conseil par intranet.

N. Beck avait bien annoncé cette voie, c'est une tâche qui n'a pas pu être avancée.

Th. Pasquier remarque que le centre du tri est top, les employés très serviables. Il prie le Municipal en charge de transmettre ses remerciements. Il annonce que Le Lien organise les promotions scolaires le vendredi 27 juin pour l'école de Le Vaud et remercie la direction de l'AISE et la Commune pour la subvention accordée respectivement de CHF 5.= et CHF 3.= par élève. Au programme : saucisses grillées, chants, etc., suivis par la fête villageoise dès 17h. Il annonce également que le rallye cycliste, avec un parcours légèrement modifié, aura lieu le 17 août.

R. Baeriswyl demande des nouvelles des travaux du trottoir des Curtils.

S. Humbert remercie Th. Pasquier pour le feedback du Centre du tri, il transmettra les remerciements. Quant au trottoir des Curtils, il y aura une réunion avec les opposants. Il reviendra avec les nouvelles au Conseil en temps voulu.

R. Baeriswyl souhaite savoir si les demandes des opposants seront traitées.

S. Humbert attend le retour des ingénieurs qui les aident à préparer la réponse pour ensuite en discuter avec ses collègues de la Municipalité. Quant aux dégâts causés par les véhicules militaires, selon l'armée, ce n'est pas eux. Il n'a pas d'envie de faire une bataille avec la place d'armes de Bière. Si on a des photos avec les chars, on pourrait peut-être faire quelque chose …

La Présidente remercie les Conseillers/ères pour leur présence et leur participation, elle leur rappelle que le prochain Conseil aura lieu le 26 juin juste avant la fête et les vacances. Elle passe la parole au Syndic.

Le Syndic a fort apprécié ce Conseil, déroulé dans une ambiance très positive. La Présidente a aussi apprécié la qualité des débats et l'ambiance générale calme. Le Syndic invite les conseillers/ères au verre de l'amitié à l'auberge.

La séance est levée à 23h22.

Fait à Le Vaud, le 22 mai 2025

Pour le Conseil Communal

Ariane Gétaz
Présidente

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Lin Schelling
Secrétaire